

# RÈGLEMENT DU JEU

## « Vos achats de Noël remboursés »

### Article 1 :

L'association Chalon Centre Commerces, ayant pour numéro RNA W712002483 dont le siège social est 47, rue aux Fèvres, à 71100 CHALON SUR SAONE, avec le soutien de la Ville de CHALON SUR SAONE organise un jeu, avec obligation d'achat, intitulé « Vos achats de Noël remboursés », le remboursement intervenant sous forme de bons d'achat, après tirage au sort, et dans les limites fixées au présent règlement, durant la période du 1er au 24 décembre 2024. Le jeu comporte trois périodes de participation correspondants chacune à une tranche de jeu.

### Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, française ou étrangère. Les mineurs et incapables majeurs ne peuvent participer au jeu qu'avec l'autorisation de leur représentant légal.

### Article 3 :

La liste des commerçants qui participent à l'opération est annexée au présent règlement.

Ces derniers, qui seront sollicités par l'association Chalon Centre Commerces, doivent être adhérents à cette association de commerçants, être à jour de leur cotisation et se situer dans le périmètre couvert par l'association de commerçants partenaire.

Les commerçants n'ayant pas adhéré à l'association de commerçants ci-dessus au plus tard le 19 novembre 2024 ne pourront pas participer à l'opération.

Ce jeu est accessible exclusivement en se rendant chez les commerçants participants, durant la période du 1<sup>er</sup> au 24 décembre 2024, pendant les heures respectives d'ouverture des commerces.

Le jeu comporte trois périodes de participation, et donc trois tranches, à savoir :

- du 01 décembre 2024 au 07 décembre 2024 inclus ;
- du 08 décembre 2024 au 14 décembre 2024 inclus ;
- et du 15 décembre 2024 au 24 décembre 2024 jusqu'à 19 heures.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que les lois, règlements et autres textes applicables en la matière en droit français. La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du joueur conformément aux conditions de participation, et à sa désignation par tirage au sort.

### Article 4 :

Chaque participant devra remplir un bulletin de participation et le compléter en indiquant son nom, son prénom, son numéro de téléphone, son adresse e-mail (ou cocher une case sur le bulletin si le participant n'a pas d'e-mail). Le bulletin comporte également trois cadres dans lesquels devront être indiqués, pour chaque achat, la date et comporter le ou les tampon(s) du ou des commerce(s) participant(s) dans lequel/lesquels le/les achats a/ont été réalisé(s). Pour valider la participation, au moins un achat dans un commerce participant est nécessaire, ou jusqu'à trois achats réalisés dans des commerces différents. La preuve de chaque achat, matérialisée par le ticket de caisse ou son duplicata, d'une facture ou de tout justificatif comportant le nom du commerce, doit être agrafée au bulletin de participation. Ce justificatif devra faire apparaître le nom du commerce ainsi que la date de l'achat.

Les bulletins de participation sont mis à disposition, gratuitement, à l'Hôtel de Ville de CHALON SUR SAONE, Place de l'Hôtel de Ville à 71100 CHALON SUR SAONE, ainsi que chez les commerçants participants au jeu. Un drapeau apposé sur les vitrines des commerces permet d'identifier les commerçants participants.

Lorsque le bulletin de participation est dûment complété, le joueur doit le déposer dans l'une des urnes prévues à cet effet et situées à l'Hôtel de Ville de CHALON SUR SAONE (à l'accueil), ou chez les commerçants suivants :

- Day by day, 51 rue aux Fèvres à 71100 CHALON SUR SAONE
- Guilde des orfèvres, 53 Grande Rue à 71100 CHALON SUR SAONE
- Superdry, 5 rue du châtelet à 71100 CHALON SUR SAONE
- Tabac Saint-Vincent, 5 place Saint-Vincent à 71100 CHALON SUR SAONE
- Serge Blanco, 31 rue Général Leclerc à 71100 CHALON SUR SAONE

Le dépôt s'effectue durant les heures d'ouverture des commerces ci-dessus, et durant les heures d'ouverture au public de l'Hôtel de Ville.

- Les participants déposant leur bulletin de participation dans l'une des urnes pour la première tranche du jeu entre le 01 décembre 2024 et le 07 décembre 2024 inclus, participeront au tirage au sort qui se déroulera le 09 décembre 2024.
- Les participants déposant leur bulletin de participation dans l'une des urnes pour la seconde tranche du jeu entre le 08 décembre 2024 et le 14 décembre 2024 inclus, participeront au tirage au sort qui se déroulera le 16 décembre 2024.
- Les participants déposant leur bulletin de participation dans l'une des urnes pour la troisième tranche du jeu entre le 15 décembre 2024 et le 24 décembre 2024 jusqu'à 19 heures, participeront au tirage au sort qui se déroulera le 06 janvier 2025.

Les tranches de jeu sont indépendantes les unes des autres. Les bulletins de participation déposés dans l'une des urnes pour une tranche de jeu ne participent pas au tirage au sort lors des autres tranches de jeu.

Une seule participation par personne et par tranche de jeu est possible.

Seuls seront pris en compte les bulletins de participation correctement et intégralement complétés : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail (ou la case appropriée cochée sur le bulletin si le participant n'a pas d'e-mail), date de l'achat, tampon du commerçant chez qui le ou les achat(s) a / ont été réalisé(s) dans le cadre prévu à cet effet, et la preuve de chaque achat, matérialisée par le ticket de caisse ou son duplicata, d'une facture ou de tout justificatif comportant le nom du commerce, agrafée au bulletin. Ce justificatif devra faire apparaître le nom du commerce ainsi que la date de l'achat.

Seront éliminés tout bulletin de participation ne comportant pas les mentions prévues, tout bulletin de participation illisible, surchargé, raturé, maculé, déchiré ou comportant des énonciations non prévues, tout bulletin de participation ne comportant pas la preuve de chaque achat agrafée et tout bulletin ne respectant pas la période de participation au jeu et tout bulletin ne présentant pas le tampon du commerçant chez qui le ou les achat(s) a / ont été réalisé(s). Les participations multiples d'une même personne pour une même tranche de jeu seront éliminées et le joueur concerné ne participera pas au tirage au sort. La participation au jeu avec l'utilisation de carte(s) cadeau(x) ou de ticket(s)d'avoir(s) n'est pas admise et dans cette hypothèse, le bulletin de participation sera éliminé pour l'ensemble des achats y figurant.

#### Article 5 :

La détermination des gagnants pour chaque tranche de jeu est effectuée par tirage au sort parmi les bulletins de participation déposés dans les urnes, respectivement pour chaque période de participation. Pour le tirage au sort de chaque tranche de jeu, le contenu de l'ensemble des urnes est réuni en un seul contenant à partir duquel le tirage au sort est réalisé. Le tirage au sort sera réalisé par un commissaire de justice.

La dotation totale pour l'ensemble du jeu est de 18.000 euros, sous forme de bons d'achats de 10 euros émis par l'association organisatrice, à utiliser dans les commerces participants au jeu.

La dotation pour chacune des deux premières tranches de jeu est d'un montant total de 5.000 euros chacune, et la dotation pour la tranche de jeu se déroulant du 15 décembre 2024 au 24 décembre 2024 est de 8.000 euros, sous forme de bons d'achats de 10 euros émis par l'association organisatrice, à utiliser dans les commerces participants au jeu. Pour chaque tranche de jeu, le tirage au sort des gagnants prend fin lorsque la somme cumulée des montants de l'achat ou des achats figurant dans les bulletins de participation tirés au sort atteint la somme de 5.000 euros respectivement pour chacune des deux premières tranche de jeu, et 8 000 € pour la tranche de jeu se déroulant du 15 décembre 2024 au 24 décembre 2024.

La valeur du lot attribué en bons d'achat à chaque gagnant désigné par le sort est d'un montant correspondant au total de son achat ou jusqu'à trois achats réalisés dans des commerces différents, justifié(s) dans le bulletin de participation, arrondi à la dizaine immédiatement supérieure, et dans la limite maximale de 1.000 euros par tranche de jeu et par gagnant.

La durée de validité des bons d'achat expire le 31 mars 2025 ; ils sont à utiliser et valables uniquement pour des achats dans les commerces participants au jeu.

#### Article 6 :

- Le tirage au sort pour déterminer les gagnants de la première tranche de jeu sera réalisé le 09 décembre 2024 à 10h00 heures, à l'Hôtel de Ville de CHALON SUR SAONE.
- Le tirage au sort pour déterminer les gagnants de la seconde tranche de jeu sera réalisé le 16 décembre 2024 à 10h00 heures, à l'Hôtel de Ville de CHALON SUR SAONE.
- Le tirage au sort pour déterminer les gagnants de la troisième tranche de jeu sera réalisé le 06 janvier 2025 à 12h30 heures, à l'Hôtel de Ville de CHALON SUR SAONE.

Chaque gagnant désigné par le tirage au sort sera averti par téléphone ou par mail, au numéro de téléphone ou adresse e-mail indiqués sur le bulletin de participation, lui notifiant qu'il a gagné et précisant les modalités à

suivre pour entrer en possession de son lot. Si le gagnant n'a pas retiré son lot dans le délai d'un mois à compter de l'envoi du mail ou de l'appel téléphonique, il sera réputé avoir renoncé à son lot et celui-ci ne sera pas remis en jeu.

#### Article 7 :

La remise des prix, pour chaque tranche de jeu, ne se fera que sur présentation d'une pièce d'identité correspondante au nom du gagnant. Il pourra être demandé au gagnant de justifier de son identité, de son domicile, de sa majorité, et pour les mineurs et incapables majeurs, de l'autorisation de leur représentant légal. Le lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ou du restant de sa valeur en argent, ni à un échange contre un autre lot, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La liste complète des commerçants participants au jeu sera fournie à chaque gagnant.

#### Article 8 :

Les commerçants participants seront dans l'obligation d'accepter les bons d'achats.

#### Article 9 :

Tout litige concernant l'interprétation du règlement sera tranché souverainement et sans appel par l'association organisatrice. L'association Chalon Centre Commerces se réserve également le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, troublé les opérations décrites dans le règlement, ou aura tenté de le faire. Toutes fraudes aux dispositions du présent règlement, entraînent l'invalidation du participant (joueur ou commerçant participant).

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'association Chalon Centre Commerces, par lettre simple, dans un délai maximum de quinze jours après la clôture du jeu. La date de clôture du jeu est fixée au 24 décembre 2024. Cette lettre devra indiquer la date de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la réclamation.

L'Association Chalon Centre Commerces ne pourra être tenue responsable si, par suite de force majeure, cas fortuit ou événement indépendant de sa volonté, ce jeu devait être annulé, écourté ou modifié, sans préavis, ni explication, ni indemnité d'aucune sorte. Elle se réserve cependant, sans avoir à justifier d'aucune raison ni respecter aucun préavis ni être redevable d'aucune indemnité, le droit de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

#### Article 10 :

Les gagnants autorisent d'avance que leur nom et/ou leur photographie soit utilisée à des fins publicitaires dans le cadre du jeu, sans autre compensation que celle de la dotation gagnée.

Ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant, conformément à la loi « Informatique et Libertés ».

Pour ce faire, le gagnant devra écrire à l'association Chalon Centre Commerces, à l'adresse suivante : 47, rue aux Fèvres, à 71100 CHALON SUR SAONE.

La participation au présent jeu, manifestée par le dépôt d'un bulletin de participation, implique l'acceptation pleine, entière et sans réserves des stipulations du présent règlement.

Le gagnant qui refuserait tout ou partie de ce règlement pourra être, sur décision de l'association organisatrice, déchu de son titre et de son lot, et le lot ne sera pas remis en jeu.

#### Article 11 :

Le règlement de jeu est déposé auprès de la Société Civile Professionnelle Mathilde BLAD-RENARD - Jean-Michel PERSICO, Commissaires de Justice Associés, 17, rue de la Banque à 71100 CHALON SUR SAONE.

Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante: Association Chalon Centre Commerces, 47, rue aux Fèvres, à 71100 CHALON SUR SAONE.

Il est également consultable sur le site internet de la Ville de CHALON SUR SAONE : [www.chalon.fr](http://www.chalon.fr), ainsi qu'au service commerce et artisanat de la Ville de CHALON SUR SAONE.

Tous les frais postaux exposés par les joueurs pour l'obtention du règlement pourront être remboursés sur simple demande sur la base par envoi, d'un timbre au tarif lent en vigueur au jour de la demande.

# LISTE DES COMMERCANTS PARTENAIRES

CHALON CENTRE COMMERCES

En partenariat avec l'Office de Tourisme de Chalon-sur-Saône  
offrez des chèques cadeaux à dépenser chez vos commerçants  
préférés **en centre-ville**

**10€**  
En partenariat avec l'Office de Tourisme de Chalon-sur-Saône

**CHEQUE CADEAU COMMERCE**  
A DÉPENSER CHEZ VOS COMMERCANTS PRÉFÉRÉS EN CENTRE-VILLE

**10€**  
En partenariat avec l'Office de Tourisme de Chalon-sur-Saône

**CHEQUE CADEAU COMMERCE**  
A DÉPENSER CHEZ VOS COMMERCANTS PRÉFÉRÉS EN CENTRE-VILLE

SCANNEZ LE QR CODE ET DÉCOUVREZ LA LISTE DES COMMERCES PARTICIPANTS

VALABLE JUSQU'AU

# MODE & ACCESSOIRES

CHALON CENTRE COMMERCES

---

## **ADDO CONFORT**

68 Rue aux Fèvres  
**03 85 48 85 57**

## **ATELIER BIJOU CREATIF**

32 Rue aux Fèvres  
**03 85 48 15 32**

## **AUX P'TITES GROLLES**

39 Rue aux Fèvres  
**03 85 94 71 50**

## **AZY ROMANET**

45-47 Grande Rue  
**03 85 48 09 67**

## **BABOUSH**

17 Rue au Change  
**09 81 89 50 73**

## **Bijouterie DE SAINT ORENS**

13 Rue du Châtelet  
**03 85 48 55 25**

## **Bijouterie GAUVAIN**

3 Rue du Châtelet  
**03 85 48 17 46**

## **Bijouterie MATY**

35 Grande Rue  
**03 85 48 44 26**

## **BONNETERIE POPULAIRE**

3 Rue du Pont  
**03 85 93 54 92**

## **CALZEDONIA**

36 Grande Rue  
**03 73 55 07 26**

## **CANNELLE CHAUSSURES**

8 Rue au Change  
**03 85 48 74 29**

## **CAPSULE**

25 Rue au Change  
**07 88 61 07 53**

## **CAROLL**

51 Grande Rue  
**03 85 42 90 09**

## **CHALON MAROQUINERIE**

4 Place de Beaune  
**03 85 48 07 64**

## **CHAPEAUX CHICS ET GANTS DE CUIR**

7 Rue aux Fèvres  
**03 85 93 46 71**

## **CHEZ LILOU**

29 Rue aux Fèvres  
**03 85 96 07 66**

## **DE BASE CHAUSSEUR**

6 Rue au Change

# MODE & ACCESSOIRES

CHALON CENTRE COMMERCES

## EDEN PARK

10 Rue du Châtelet

03 85 44 94 34

## ETAM LINGERIE

39 Grande Rue

03 85 92 05 35

## GEOX

11 Rue du Châtelet

09 67 24 76 82

## GRAIN DE MALICE

55 Grande Rue

03 58 09 03 60

## GUILDE DES ORFÈVRES

53 Grande Rue

03 85 48 11 64

## JOTT

24 Rue du Châtelet

03 85 97 74 88

## JULES

43 Grande Rue

03 85 94 71 31

## KALAO KONCEPT

5 Grande Rue

03 85 47 03 49

## L'AVENUE DU CUIR

15 Rue aux Fèvres

03 58 93 42 86

## LA MANUFACTURE

### PERRIN

51 Grande Rue

03 65 67 29 26

## LE BAR A JEANS

15 Rue Général Leclerc

03 85 48 11 41

## MAROQUINERIE BAG

67 Grande Rue

03 85 48 08 71

## MOA

57 Grande Rue

03 85 87 79 35

## NOCES BLANCHES

4 Quai des Messageries

03 85 48 61 18

## LINGERIE MORIN

8 Grande Rue

03 85 48 33 28

## LE DRESSING DE ROSE

9 Grande Rue

## PLACE DES SNEAKERS

17 Rue du Châtelet

03 85 47 83 95

## ROSE PIVOINE

7 Place de Beaune

03 85 49 99 57

## ROUGE GORGE LINGERIE

61 Grande Rue

03 85 92 31 97

## S2

11 Grande Rue

03 85 48 68 51

## SELMANA

30 Grande Rue

03 85 48 62 36

## SERGE BLANCO

31 Rue Général Leclerc

03 85 42 99 79

## SIARA

24 Grande Rue

09 87 76 44 30

## SUD EXPRESS

1 Grande Rue

03 85 42 22 51

## SUPERDRY

6 Rue du Châtelet

09 88 48 32 06

## SWAROVSKI

49 Grande Rue

03 85 46 58 12

## TAMARIS

11 Grande Rue

03 85 41 15 97

# **BARS, RESTAURANTS & COFFEE SHOP**

CHALON CENTRE COMMERCES

---

## **ALSOUFI**

11 Rue aux Fèvres  
**07 80 31 77 82**

## **BAGELSTEIN**

11 Bd de la République  
**06 59 05 76 62**

## **BAR A VIN SUR LA PLACE**

12 Place Saint-Vincent  
**09 86 73 93 55**

## **BRASSERIE LE PALAIS**

5 Rue du Palais de Justice  
**03 85 48 34 95**

## **CHALON BAR**

12 Place du Châtelet  
**09 56 33 32 94**

## **CHEZ MAMAN**

19 Rue du Châtelet  
**09 86 53 22 09**

## **DENTELLE ET CHOCOLAT**

22 Rue au Change  
**09 83 75 58 40**

## **ENZA**

38 Rue aux Fèvres  
**03 85 87 82 52**

## **HAIKA COFFEE HOUSE**

8 Rue du Blé  
**06 34 27 93 37**

## **LE BON MOMENT**

7 Rue Saint-Vincent  
**03 85 99 08 56**

## **LE CHAI ALTER EGO**

9 Rue du Blé  
**03 85 48 83 52**

## **LE LUNCH BOX**

7 Rue des Cloutiers  
**09 75 25 84 60**

## **MISS COOKIES**

34 Grande Rue  
**03 85 41 92 80**

## **PIXELLES PINTXOS**

42 Rue aux Fèvres  
**06 24 43 70 83**

## **RUBY CAFE**

25 Rue aux Fèvres  
**09 87 02 59 03**

## **STARBUCKS**

40 Grande Rue  
**03 85 96 28 70**

## **ZINC A FLO**

14 Place de l'Hôtel de Ville  
**03 85 93 41 44**

# BEAUTÉ & SANTÉ

CHALON CENTRE COMMERCES

---

## AQUAZEN

19 Rue Carnot  
**03 85 46 82 44**

## ATOL

39 Rue du Châtelet  
**03 85 93 28 30**

## BEAUTE ETOILEE

4 Place de Beaune  
**03 85 48 47 64**

## BEAUTY COIFFURE

26 Rue du Châtelet  
**03 85 45 07 68**

## COTE OPTIQUE

2 Grande Rue  
**03 85 48 96 39**

## DEDALIUM

40 Rue aux Fèvres  
**06 73 64 67 68**

## DEPIL TECH

44 Rue aux Fèvres  
**09 88 57 00 12**

## DIGITAL COIFFURE

4 Rue du Pont  
**03 85 93 31 13**

## E-MAGINE CLINIC ESTHETIC

7 Rue de la Banque  
**03 85 92 19 17**

## EN EVIDENCE

21 Rue au Change  
**03 85 43 31 79**

## LE LOFT BY ANAIS

38 Rue de la Motte  
**03 85 41 31 12**

## NOTRE ATELIER BY ANA ET BERTILLE

9 Rue Carnot

## NOUV'L HAIR

55 Rue aux Fèvres  
**03 85 48 53 75**

## OPTIQUE DUPLESSIS

10 Rue au Change  
**03 85 48 11 62**

## OPTIQUE WOLFF

11 Place Saint-Vincent  
**03 85 48 87 69**

## SEPT 1 COIFFEUR

66 Rue aux Fèvres  
**03 85 93 64 73**

## STYL TENDANCE COIFFURE

10 Rue du Port Villiers  
**03 85 48 35 42**

## YSEAL

27 Rue du Châtelet  
**03 85 42 93 18**

## YVES ROCHER

52-54 Grande Rue  
**03 85 48 82 42**

# MAISON & DÉCORATION

CHALON CENTRE COMMERCES

---

## ASPARAGUS ET PHACOCHERE

10 Rue du Blé  
03 58 09 65 89

## AUTRES AMBIANCES

5 Rue des Poulets  
03 85 48 25 16

## C'EST DEUX EUROS

12 Place de Beaune  
03 85 92 58 84

## CARRE BLANC

12 Rue au Change  
03 85 48 46 14

## COCOON

22B Rue du Châtelet  
03 45 28 37 37

## ECHOPPE ST VINCENT

5 Rue Saint-Vincent  
09 54 74 45 11

## LA CHAISE LONGUE

35 Grande Rue  
03 85 93 08 32

## ID INTERIEURS

6 Rue des Poulets  
03 85 93 15 42

## KRAFT

14 Rue du Pont  
03 85 45 57 61

## LA CABANE

26 Rue du Châtelet  
03 45 77 95 05

## LA CABANE D'EN FACE

37 Rue du Châtelet  
03 65 67 17 55

## LE PETIT CABINET D'AMATEUR

28 Rue Pasteur  
06 77 07 46 8

## MENAGER CADEAUX

5 Rue du Pont  
03 85 48 05 26

## NIN

4 Grande Rue  
09 83 08 12 20

## PIVOINE SAUVAGE

19 Rue aux Fèvres  
06 09 75 68 42

## UN ETE A LA CAMPAGNE

7 Rue du Pont  
03 85 42 95 37

# A BOIRE & À MANGER

CHALON CENTRE COMMERCES

---

## CAVE DE MAZENAY

9 Grande Rue  
**03 85 49 65 74**

## CELLIER ST VINCENT

14 Place Saint-Vincent  
**03 85 48 78 25**

## Day by Day

51 rue aux Fèvres  
**09 86 64 56 05**

## PÂTISSERIE CHOCOLATERIE ALLEX

11 Place de l'Hôtel de ville  
**03 85 48 04 52**

## FROMAGERIE V&C

47 Rue aux Fèvres  
**03 85 48 12 88**

## JEFF DE BRUGES

5 Rue du Châtelet  
**03 85 43 65 66**

## L'ATELIER PATISSIER

32 Rue de Thiard  
**07 68 21 02 00**

## LA MEULIERE

25 Rue Général Leclerc  
**03 85 42 90 90**

## LA MIE CALINE

2 Place Général de Gaulle  
**03 85 93 58 80**

## LA SORNAYSIENNE

62 Rue aux Fèvres  
**03 85 94 72 98**

## LE MOMENT PRESENT

10 Rue Saint-Vincent  
**03 85 43 82 91**

## LE COMPTOIR DE MATHILDE

59 Grande Rue  
**03 85 96 02 35**

## LE MONDE DU MACARON

72 Grande Rue  
**09 81 09 26 33**

## LE MOULIN A CAFE

1 Place Saint-Vincent  
**09 53 36 88 51**

## LES BEAUX FRERES

26 Place de Beaune  
**03 85 91 63 01**

## LES COMPTOIRS THE CAFE

49 Rue aux Fèvres  
**09 83 82 90 62**

## LES TROIS GRENIERS

7 Rue Saint-Vincent  
**03 85 46 65 35**

## NICOLAS

3 Grande Rue  
**03 85 93 46 51**

# SERVICES & PLUS ENCORE

CHALON CENTRE COMMERCES

---

**CHALON PIECES  
MENAGER**

31 Rue aux Fèvres  
**03 85 41 76 58**

**GAN ASSURANCES  
PORT VILLIERS**

1 Rue du Port Villiers  
**03 85 90 01 10**

**GAN ASSURANCES  
CHALON REPUBLIQUE**

74 Rue d'Autun  
**05 85 90 02 10**

**LAURENT BON PHOTO**

77 Rue Gloriette  
**06 16 94 39 26**

**MUTUELLE DE POITIERS  
ASSURANCES**

5 Rue Général Leclerc  
**03 85 93 24 67**

**NRJ**

5 Bd de la République  
**03 85 93 06 69**

**OFFICE DU TOURISME**

4 Place du Port Villiers  
**03 85 48 37 97**

**SFR**

11 Place de Beaune  
**03 85 94 91 70**

**STUDIO COMEDI**

10 Rue Carnot  
**03 85 93 54 19**

**TABAC PRESSE  
LE SAINT VINCENT**

5 Place Saint-Vincent  
**03 85 48 38 23**

# CULTURE & LOISIRS

CHALON CENTRE COMMERCES

---

## AU GRE DU VAN

6 Rue du Blé  
03 85 48 09 58

## COULEURS ET TRANSPARENCE

4 Rue au Change  
03 85 48 65 07

## EUROPE VELOS

12 Rue Michelet  
06 45 84 18 74

## FNAC

11 Rue Général Leclerc  
03 85 45 99 64

## GAMECASH

35 Rue Général Leclerc  
03 73 55 13 43

## HAVAS VOYAGES

4 Rue du Châtelet  
03 85 97 00 97

## HERO MANGA

2 Rue au Change  
03 85 42 60 57

## L'ANTRE DES BULLES

32 Rue Général Leclerc  
03 45 28 33 41

## L'ENJEU

26 Rue aux Fèvres  
03 85 93 54 25

## LA MANDRAGORE

3 Rue des Tonnelliers  
03 85 48 74 27

## LA PETITE MANDRAGORE

21 Grande Rue  
03 85 48 74 27

## LE PETIT MONDE DE TENTATIONS

18 Grande Rue  
03 85 93 38 21

## LES MONNAIES DE VITRUVÉ

7 Rue du Blé  
06 15 30 63 13

## VOYAGES GIRARDOT

41 Place de Beaune  
03 85 42 83 35

